

CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 6 DECEMBRE 2016

Président : Eric Striberni

Secrétaire : Christine Noverraz

1. Appel

| | |
|------------------------------|----|
| Conseillers/ères convoqués : | 35 |
| présents : | 28 |
| excusés : | 7 |

Le Président ouvre la séance à 19h35. Avant de donner l'ordre du jour de la présente assemblée, le Président informe qu'il a reçu un postulat de Mesdames Christine Noverraz et Anne Guisolan et que celui-ci sera traité sous point 6. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour, à savoir et le met en discussion :

1. Appel
2. PV de la séance du 11 octobre 2016
3. Préavis municipal N° 12/2016 Budget 2017
4. Préavis municipal N° 13/2016 Plafond d'endettement pour la législature
2016-2021
5. Préavis municipal N° 14/2016 Demande de crédit extrabudgétaire pour la
déviation d'un collecteur EC En Bourdouzan
6. Postulat de Mesdames Christine Noverraz et Anne Guisolan
7. Communication de la Municipalité
8. Communication du Bureau
9. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. PV de la séance du 11 octobre 2016

Le PV est mis en discussion.

Madame Anne Guisolan souhaite qu'une modification soit apportée à la page 7, ligne 11 : en effet, le terme « scandaleux » lui paraît exagéré, elle souhaite que celui-ci soit remplacé par le mot « abusif ». La secrétaire prend note.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée. Le PV du 11 octobre 2016 est accepté à l'unanimité.

3. Préavis municipal N° 12/2016

Budget 2017

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement d'application du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité présente et soumet à l'approbation du Conseil le projet de budget pour l'année 2017, qui se résume comme suit :

| | |
|-----------------------|------------------|
| Charges : | CHF 4'450'793.00 |
| Revenus : | CHF 4'019'455.00 |
| Excédent de charges : | CHF 431'338.00 |

Dans ses conclusions, la Municipalité demande au Conseil d'accepter le budget pour l'année 2017 qui présente un excédent de charges de CHF 431'338.00.

M. Joël Martin, membre de la commission des finances, lit le rapport qui, en conclusion, propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

M. Philippe Parmelin, syndic, présente ensuite un diaporama résumant le budget 2017.

Le Président remercie le Syndic pour ses explications et ouvre la discussion.

MM. Christian Parmelin et Lucien Rossel prennent part à la discussion : Mme Laurence Pinel, municipale et M. Philippe Parmelin, syndic répondent à satisfaction.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis municipal et passe au vote à main levée. Le Budget 2017 est accepté à l'unanimité.

4. Préavis municipal N° 13/2016

Plafond d'endettement pour la législature 2016-2021

La municipalité demande au Conseil Communal de fixer pour la législature 2016-2021 :

- Le plafond d'endettement à CHF 11'511'620.00
- Le plafond de risques pour les cautionnements et autres engagements à CHF 3'000'000.00

M. Serge Clément, président de la commission des finances, lit le rapport qui, en conclusion, propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

M. Philippe Parmelin, syndic, nous présente à nouveau un diaporama explicatif.

Le Président remercie le Syndic pour ses explications et ouvre la discussion.

MM. Raymond Sauter, Serge Clément, Joël Martin, Cédric Chabloz et Lucien Rossel prennent part à la discussion : M. Philippe Parmelin, syndic, répond à satisfaction de chacun.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis municipal et passe au vote à main levée. Le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal N° 14/2016

Demande de crédit extrabudgétaire pour la déviation d'un collecteur EC En Bourdouzan

« Le collecteur communal des eaux claires situé sur le chemin de Bourdouzan allant du dépotoir C41 jusqu'au regard C42.3 du PGEE qui traverse actuellement les parcelles N° 99 et 100, pose passablement de soucis de par sa configuration et sa géométrie, ayant généré plusieurs mises en charge ces dernières années. Les deux parcelles citées précédemment ont été inondées régulièrement par des grilles extérieures. Un projet de réaménagement important étant prévu sur la parcelle N° 98, la Municipalité souhaite profiter de l'occasion pour procéder à une déviation du collecteur permettant ainsi de soulager le tronçon et de limiter fortement les risques d'inondations. »

La Municipalité propose au Conseil :

1. D'adopter le préavis municipal d'un crédit de CHF 160'920.00 destiné à financer les travaux de déviation du collecteur EC existant.
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.
3. De financer ce crédit de préférence par la trésorerie courante ou si nécessaire par un emprunt aux conditions les plus favorables du moment.
4. D'amortir le montant des travaux sur une période maximale de 30 ans, ceci sur le budget de l'année suivant la réalisation du nouveau collecteur.

Mme Véronique Gunther, membre de la commission des finances, lit le rapport, qui en conclusion, propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président remercie Mme Gunther et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis municipal et passe au vote à main levée. La demande de crédit extrabudgétaire pour la déviation du collecteur EC est acceptée à l'unanimité.

6. Postulat de Mmes Christine Noverraz et Anne Guisolan

Parking dans la Commune de Bursins

Mme Anne Guisolan lit le postulat.

Le Président remercie Mme Guisolan pour sa lecture : il demande au Conseil s'il est d'accord de rentrer en matière sur le postulat. La demande est acceptée avec une abstention.

Le Président propose ensuite au Conseil que le postulat soit directement soumis à la Municipalité, qui sera ensuite chargée de faire des propositions. Il passe au vote à main levée, la proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Serge Bertoglio demande à ce que la population soit également amenée à donner son avis.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion.

7. Communication de la Municipalité

Mme Marinella Page, municipale et représentante du Conseil Régional, recherche un membre du Conseil qui serait intéressé à venir avec elle lors des séances.

Les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements supplémentaires auprès d'elle. Le délai est fixé au 31 décembre 2016.

Mmes Marinella Page, municipale et Anne Guisolan, membre du Conseil, nous commentent à tour de rôle un diaporama concernant l'association « Enfance et Jeunesse ».

Pour terminer, Mme Marinella Page donne les dates suivantes :

- 15 décembre 2016 : Noël des Ecoles de Bursins et Vinzel
- 20 mai 2017 : Inauguration du Collège du Martinet, à Rolle

Mme Laurence Pinel, municipale, informe qu'un courrier va être envoyé à la population de Bursins concernant la déchetterie, plus précisément pour la benne des encombrants. Elle informe également que le 25 mars 2017 et selon une initiative du Canton de Vaud, la journée sera consacrée à la récupération de tous les objets « en amiante ». Un courrier explicatif sera également adressé à toute la population.

M. Philippe Parmelin, syndic, remercie chaleureusement ses collègues municipales et municipaux pour leur travail et disponibilité tout au long de l'année, et tout particulièrement aux deux nouvelles municipales fraîchement élues. Ses sincères remerciements sont également adressés à la greffe municipale, Mme Agnès Boudry, qui accomplit sa dixième année, ainsi qu'à la Boursière, Mme Liliane Trombert et à l'employé communal, M. Olivier George pour leur travail, disponibilité et flexibilité. Il remercie également les membres du Conseil Communal et le bureau pour leur engagement et la confiance témoignés tout au long de l'année.

Il passe ensuite en revue les points forts de l'année 2016, soit :

- Le 3 avril 2016, réception du nouveau Conseiller Fédéral, Guy Parmelin
- En juillet, organisation de la traditionnelle course des aînés qui les a emmenés du côté d'Annecy
- Le 9 décembre 2016, goûter de Noël pour les aînés, en collaboration avec la commune de Vinzel et animé par les enfants des classes des deux villages.
- Les travaux du nouveau réservoir d'eau sont bientôt terminés : un grand merci est adressé à la population pour sa compréhension pour les désagréments causés par ce chantier.

Voici 20 ans et ceci tous les vendredis, que le Syndic sillonne les routes du village pour récupérer les ordures ménagères, aidé dans sa tâche par l'employé communal, M. Olivier George.

Mme Liliane Trombert, boursière, propose d'organiser un cours sur les finances communales. Les personnes intéressées pourront s'inscrire au bureau communal.

Pour conclure, le Syndic souhaite à toutes et tous de belles Fêtes de Noël et adresse ses meilleurs vœux pour 2017.

8. Communication du Bureau

Le Président donne les dates des prochains conseils, à savoir :

- 7 mars 2017, 27 juin 2017, 26 septembre 2017 et 12 décembre 2017

9. Divers et propositions individuelles

M. Christian Parmelin demande à quelle association appartient la commune ? UCV OU ADCV ?

M. Philippe Parmelin, syndic, lui répond que la commune fait partie de l'UCV (Union des Communes Vaudoises).

M. Cédric Chabloz souhaite savoir si une information concernant la nouvelle décision pour la benne des encombrants va être envoyée aux habitants ou affichée au pilier public ?
Mme Laurence Pinel lui répond qu'un courrier va être envoyé d'ici ces prochains jours.

M. Joël Martin remercie pour le joli sapin décoré pour l'occasion et souhaite savoir si des sapins sont à disposition pour les habitants du village ou si une animation pour la période de Noël est organisée ?

M. Philippe Parmelin, syndic, lui répond qu'il n'y a pas ce genre de service pour le village.

M. Cédric Chabloz l'informe par contre qu'une journée « Brûlage des sapins » est organisée le samedi 7 janvier 2017 au hangar Rolaz à Gilly, en face de la carrosserie Pernet.

M. Joël Martin trouve dommage que rien ne soit organisé à Bursins : la période Noël étant propice à ce genre de festivités.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion. Il souhaite à chacune et chacun de Belles Fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 20h40.

Bursins, le 4 janvier 2017

Le Président

La Secrétaire

